

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE N° 50A
le 10 décembre 1965

Bureau de presse
750, Troisième Avenue, New York
YUkon 6-5740

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL - Point 52

Texte de la déclaration portant sur le Programme alimentaire mondial, prononcée le vendredi 10 décembre 1965 devant la Deuxième Commission, par Mademoiselle Margaret Meagher, représentante du Canada

Monsieur le Président,

Il est toujours réconfortant de voir une idée prendre forme et passer du plan abstrait au plan concret. Tel fut le cas du Programme alimentaire mondial. Et nous sommes saisis aujourd'hui d'une résolution demandant l'extension et l'expansion de ce Programme. Nous savons tous qu'il a fallu plusieurs années avant de parvenir à un accord quant à la création d'un organisme international destiné à fournir des denrées alimentaires dans le cadre du développement économique et social et prêt, en même temps, à faire face à toutes les situations d'urgence nécessitant l'envoi d'aliments. Le Programme alimentaire mondial compte aujourd'hui plus de cent projets qui ont été approuvés et mis en oeuvre. Il a certes dépassé un stade critique et les résultats encourageants de la phase expérimentale justifient pleinement la prolongation de ce Programme, mais il n'en reste pas moins que les réalisations des projets terminés ne nous permettent que de tirer des conclusions provisoires.

Les objectifs du Programme alimentaire mondial sont en effet d'une grande portée, Monsieur le Président. Le fondement de ce Programme, c'est d'aider à répondre aux besoins alimentaires des populations sous-alimentées et de mettre en place des rouages intergouvernementaux appelés à favoriser le développement économique relié à la hausse du niveau de consommation des denrées alimentaires. Nous ne croyons donc pas que le Programme alimentaire mondial soit un organisme destiné à dispenser des surplus.

Nous sommes saisis aujourd'hui, Monsieur le Président, de deux résolutions. J'aimerais d'abord traiter de celle qui figure dans le document A/C.2/L.841. Ce document prie le Secrétaire général d'entreprendre une série d'études portant sur l'examen des moyens et des politiques qu'exigera une initiative, à l'échelle internationale, dans le domaine alimentaire, initiative d'un caractère multilatéral. Ma délégation, Monsieur le Président, appuie cette idée, pourvu que les études en question ne chevauchent pas celles déjà entreprises par le Comité des produits de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. A cet égard, ma délégation estime que l'étude des incidences financières de cette initiative revêt une importance particulière.

L'autre document (A/C.2/L.839) dont nous sommes saisis renferme le texte d'une résolution recommandée à l'Assemblée générale par le Conseil économique et social. Cette résolution demande l'extension du mandat du Programme alimentaire mondial et l'expansion de ses ressources. Fondée sur les recommandations du Comité intergouvernemental, elle fait état des vues du Directeur général de la FAO et du Secrétaire général des Nations Unies. Le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO ont tous les deux souscrit à ces recommandations du Comité intergouvernemental. La Conférence de la FAO a adopté à l'unanimité, la semaine dernière, une résolution identique à celle dont nous sommes saisis aujourd'hui; cette Conférence est l'organisme qui, de concert avec les Nations Unies, a lancé le Programme alimentaire mondial. Ma délégation appuie les objectifs de la résolution figurant dans le document L.839 et nous espérons qu'elle sera adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

A ses débuts, le Programme alimentaire mondial a pu compter sur l'appui de plus de soixante-dix pays, ce qui constituait une adhésion des plus encourageantes. Plus tard, toutefois, le Programme a cherché à obtenir un appui encore plus général et une participation accrue de la part des pays développés en particulier. Comme je l'ai déjà dit, la délégation du Canada appuie entièrement l'expansion du Programme alimentaire mondial, de même que l'objectif visant à un tiers de toutes les contributions en espèces et en services. Notre position repose toutefois sur certaines considérations qui, selon nous, sont exprimées implicitement dans la résolution et dans les recommandations du Comité intergouvernemental qui donnent lieu à la résolution. Notre délégation, à Rome, a énuméré ces considérations lors de la Conférence de la FAO et j'aimerais les répéter aujourd'hui:

- Premièrement: le Programme devra demeurer sous les auspices de la FAO et des Nations Unies.
- Deuxièmement: des garanties commerciales suffisantes devront continuer à exister.
- Troisièmement: l'aide devra consister uniquement en aliments.
- Quatrièmement: les aliments devront être normalement distribués gratuitement là où les projets sont mis en oeuvre.
- Cinquièmement: le programme ne devra pas encourager une production agricole non rentable.
- Sixièmement: il devra toujours être possible de fournir des aliments lors de situations d'urgence.
- Septièmement: ce programme d'aide alimentaire devra demeurer un projet séparé.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both manual and automated processes. The goal is to ensure that the information is both reliable and up-to-date.

The third part of the report details the results of the analysis. It shows a clear upward trend in the data over the period covered. This indicates that the current strategies are effective and should be continued.

Finally, the document concludes with a series of recommendations for future actions. These include expanding the data collection to include new markets and improving the reporting process to reduce errors.



Si l'on accepte effectivement les recommandations du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial sur lesquelles repose notre position, et compte tenu de l'importance de l'appui financier accordé par d'autres Etats membres, le Canada est disposé à souscrire jusqu'à \$27,500,000 (dollars des Etats-Unis) en denrées et en espèces pour la période s'étendant de 1966 à 1968, soit trois ans. Cette somme est plus de quatre fois supérieure à notre première contribution au Programme alimentaire mondial.

